

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

CONSULTATION EN VUE DE LA RÉVISION PERIODIQUE DU
PLAN DIRECTEUR DES GRAVIÈRES

Le département du territoire vous informe que le plan directeur des gravières fait l'objet d'une consultation en vue de sa révision périodique conformément à la loi sur les gravières et exploitations assimilées du 28 octobre 1999 (L 3.10).

Dans ce cadre, le département du territoire invite les personnes et entités intéressées à lui transmettre leurs observations relatives à cette révision, ainsi que toute proposition de modification de l'actuel plan directeur des gravières approuvé par le Conseil d'Etat le 28 juillet 2010 (disponible sur le site : www.ge.ch).

Ces éléments doivent être adressés par écrit, dûment motivés et accompagnés le cas échéant des informations géologiques à même d'attester de la qualité du gisement, **avant le 31 mai 2019** au département du territoire, service de géologie, sols et déchets, Quai du Rhône 12, 1205 Genève.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au service de géologie, sols et déchets : Tél. 022 546 70 00.

Le conseiller d'Etat chargé du département du territoire

Antonio Hodgers